



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aide alimentaire

Question écrite n° 5794

Texte de la question

M Jean-Pierre Baeumler appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'action humanitaire, sur le problème de l'aide alimentaire que nous envoyons dans le continent africain et qui pose un problème particulièrement grave pour les paysans locaux. L'aide d'urgence ne représente pas plus de 10 p 100 de l'aide alimentaire totale que nous envoyons. Les 90 p 100 restants forment une aide alimentaire systématique qui arrive, quelle que soit la situation des pays bénéficiaires. L'arrivée massive de céréales françaises à bas prix ou gratuites le plus souvent aggrave les problèmes d'alimentation, car elle concurrence gravement les producteurs locaux, les prive de leurs marchés mutuels, les décourage, et finalement contribue à diminuer la capacité des pays sahéliens, africains, à se nourrir eux-mêmes. Il lui demande s'il ne serait pas possible de reconvertir chaque année en moyenne 10 p 100 de l'aide alimentaire française pour effectuer des achats de céréales locales dans les zones africaines excédentaires voisines des zones de famine. L'aide alimentaire deviendrait alors une véritable aide au développement.

Texte de la réponse

Reponse. - La question de l'honorable parlementaire pose le problème des mécanismes de l'aide alimentaire accordée par la France à certains pays africains. La répartition de cette aide est effectuée par un comité interministériel qui établit chaque année un programme en fonction des besoins prévisionnels des pays déficitaires. En outre, cette aide n'est pas distribuée gratuitement mais vendue afin de ne pas désorganiser les marchés locaux, le produit de ces ventes servant à financer des projets de développement rural. Par ailleurs, l'expérience montre que les opérations dites triangulaires, permettant l'achat sur place de céréales dans un pays excédentaire et leur transport dans un pays proche dont la production est déficitaire, sont très difficiles à réaliser pour des raisons tenant à la fois au coût et à la qualité des produits ainsi qu'aux conditions de transport. Le Gouvernement toutefois s'efforce de mettre en place de telles opérations chaque fois que possible.

Données clés

Auteur : [M. Baeumler Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5794

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : action humanitaire

Ministère attributaire : action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3366